

Ville de LAMBALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le seize avril, à 19H30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc CAURET, Maire de la commune nouvelle de Lamballe.

Date de la convocation : 10 avril 2018.

PRESENTS :

M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE, Maire déléguée de Lamballe,
M. Jean-François BREHANT, Maire délégué de Meslin.

Mme Marie-Christine CLERET, M. Christian NESTOUT, Mme Nathalie BOUZID, M. René LE BOULANGER, Mme Paulette DOBET-PINCEMIN, M. Philippe HERCOUET, Mme Stéphanie ANGEE, M. Denis MICHELET, M. Thierry GAUVRIT, M. Julien HOUZE et M. Thomas FAVREL, Adjoint.

M. Bernard MOREL, Mme Danielle AUBRY, M. Roger ROUILLE, Mme Christine PRUNAUD, Mme Nadine GILLARD, Mme Laurence URVOY, Mme Valérie BOISHARDY, M. Jean-François BENOIT, Mme Marie-Antoinette ROUXEL, M. Michel LE GUILLOU, M. Yves MEGRET, M. Jean-Luc GUYMARD, M. Stéphane de SALLIER DUPIN, Mme Caroline MERIAN, M. Jean-François ROUXEL, Mme Morgane FAVRO, Mme Patricia DOUARD, M. Jean-Pierre AUBRY, M. Thierry LE MAUX, M. Denis DELEU, Mme Sandra BEURIER, Mme Catherine LOAS, Mme Christine LE MOIGNE, M. Philippe JUGON, M. Geoffroy de LONGUEMAR et M. Nicolas LORMEL, Conseillers municipaux.

ABSENTS :

- M. Roland GOMBERT donne pouvoir à M. Roger ROUILLE
- Mmes Sandra MAHE, Catherine DUCLOS, Isabelle FOOKS, MM. David HION, William GOSSET, Gilles LEMEE.

SECRETAIRE : M. Jean-Luc GUYMARD

Délibération n°2018_052

Membres en exercice : 47 - Présents : 40 - Absents : 7 - Pouvoir : 1

AMENAGEMENT
LOTISSEMENT RUE DES ECOLES A TREGOMAR
PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Les travaux d'aménagement du lotissement rue des Ecoles à Trégomar ont débuté à la fin du mois de mars 2018. La fin des travaux est prévue pour le mois de juin 2018.

Il est prévu sur ce lotissement d'une superficie cessible de 1 236 m² la réalisation de 4 lots libres, avec des superficies de lots comprises entre 253 et 355 m².

Il est proposé de fixer le prix de ces terrains à 50 € le m² net vendeur (42 €HT, soumis au taux normal de TVA en vigueur au moment de la signature de l'acte de vente soit 20 % pour 2018, ce taux de TVA pouvant évoluer suivant la législation), compte tenu des coûts de viabilisation, des prix du marché et de la politique de soutien des accédants à la propriété de Lamballe Terre & Mer.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- FIXE le prix des terrains à 50 € le m² net vendeur pour les lots libres,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 19 avril 2018
Affiché le 19 avril 2018

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe, le 17 avril 2018.

Le Maire,

